



Toulouse, le 28/03/2023

**Objet : Congés de formation professionnelle – Campagne Rentrée2023**

Monsieur le Recteur,

Lors du premier trimestre de l'année scolaire 2021/2022, vous aviez réuni un groupe de travail pour étudier d'éventuelles modifications du barème à mettre en œuvre pour classer les demandes de congés de formation professionnelle des collègues demandeurs. Vous aviez, par exemple, accédé à la demande des organisations syndicales de dé plafonner le nombre de demandes, qui ont servi pour l'attribution des congés de formation à la rentrée 2022.

Cette année, nous avons découvert la mise en place d'un nouveau barème qui conduit à des changements lourds. Cette modification est l'attribution d'une très forte bonification pour les personnels en situation de handicap, qu'ils soient ou non bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Nous sommes plus que surpris que ce changement n'ait fait l'objet d'aucune concertation, tant sur son principe que sur les conséquences concrètes pour nos collègues en termes de classement, et nous sommes d'autant plus étonnés que ce choix opéré est particulièrement discordant avec les pratiques en place dans d'autres académies, ce qui ne manquera pas de susciter l'incompréhension de nos collègues.

Nous faisons ainsi aujourd'hui le constat que, dans un cadre budgétaire toujours plus restreint, la plupart des demandeurs de congés de formation ne peuvent plus bénéficier de l'attribution de ces congés s'ils n'ont pas le bénéfice de cette bonification. En effet, depuis plusieurs années, et faute de moyens suffisants, le nombre de renouvellements de la demande de congé de formation professionnelle nécessaire avant de pouvoir espérer en bénéficier ne cesse d'augmenter. Le nouveau barème, qui comporterait l'attribution d'une bonification disproportionnée pour prioriser les personnels en situation de handicap, pose un lourd problème en venant aujourd'hui ruiner leurs espoirs d'en bénéficier un jour, même après plus de 8 demandes - voire bien plus encore dans certaines disciplines (anglais, lettres modernes, espagnol où certains collègues qui auraient dû avoir ce congé sans cette modification de barème ont jusqu'à 12 demandes).

C'est évidemment inacceptable pour nos collègues et les élu.es des personnels que nous sommes.

Nous vous demandons de bien vouloir réviser ce barème afin de ne pas annihiler tout espoir d'obtenir un CFP pour les personnels sans situation de handicap, et de réexaminer l'ensemble des demandes sur la base d'un nouveau barème ré-équilibré. Nous sommes disponibles pour échanger au plus vite sur les mesures à prendre en la matière.

Nous vous prions, Monsieur le recteur, de bien vouloir recevoir l'expression de nos salutations distinguées ainsi que de toute notre attachement au service public d'éducation.

Les élu.es FSU, UNSA Education, CGT Educ'action, FNEC-FP-FO, SNALC, Sud Education et SGEN-CFDT de la CAPA Second degré